

# NATURA 2000 Garonne EN AQUITAINE EN QUELQUES MOTS



## Le réseau Natura 2000, c'est quoi ?

Natura 2000 est un réseau européen d'espaces naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces et des habitats qui les abritent. La liste de ces milieux, de cette faune et de cette flore menacées est dressée par deux directives européennes (Directive « Habitats » et Directive « Oiseaux »).

## Pourquoi ?

Ce réseau a pour objectif de préserver la diversité biologique (ou biodiversité), qui a tendance à reculer, tout en valorisant les territoires et en respectant les activités humaines en place.

## Comment ?

Pour chaque site Natura 2000, les mesures visant à protéger et gérer les habitats et les espèces sont définies en concertation avec les acteurs socio-économiques concernés. Il ne s'agit donc pas de sanctuariser la nature en empêchant toute activité humaine.

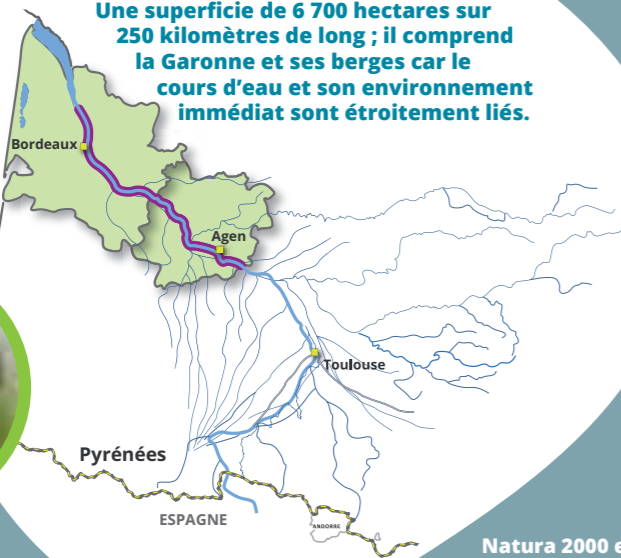
Pour certaines activités susceptibles d'altérer l'environnement, constructions ou aménagements par exemple, une « évaluation d'incidence » doit être réalisée au préalable.

Ce travail vise à déterminer si l'activité risque d'avoir un effet significatif sur des habitats ou espèces protégées. Si c'est le cas, le projet devra être adapté pour en minimiser les impacts.

## Le site Natura 2000 « Garonne en Aquitaine »

Une superficie de 6 700 hectares sur  
250 kilomètres de long ; il comprend  
la Garonne et ses berges car le  
cours d'eau et son environnement  
immédiat sont étroitement liés.

Océan  
atlantique



## Les sites Natura 2000 de la Garonne

Depuis sa source en Espagne jusqu'à l'Océan, tout le fleuve Garonne fait partie du réseau Natura 2000. Près de 650 km sont répartis en quatre sites Natura 2000 : le Riu Garona en Espagne, la Garonne en Midi-Pyrénées, la Garonne en Aquitaine et l'Estuaire de la Gironde.

Natura 2000 en France  
• 1 758 sites terrestres  
• 12,6% de la surface terrestre  
soit 6,9 millions d'hectares.

DÉMARCHE ANIMÉE PAR :



SOUTENUE PAR :



©tempora.com Crédits photos : Didier TALLEFER - Communauté de communes du Vallon de l'Ardolle - Fotolia

LETTRE D'INFORMATION  
MARS 2016

NATURA 2000  
Garonne  
en  
AQUITAINE

N° 2



## édito

**Jacques Billirit**  
Président du Comité de pilotage Natura 2000 Garonne Aquitaine  
Conseiller départemental du Lot-et-Garonne (canton de Marmande 2)  
Vice Président de Val de Garonne Agglomération  
Maire de Fourques sur Garonne

Après une phase de structuration initiale, la démarche Natura 2000 est à présent pleinement fonctionnelle sur le site de la Garonne en Aquitaine. Ce deuxième numéro de la lettre d'information présente les différents leviers d'actions qui sont à la disposition de tous les acteurs locaux pour avancer dans la préservation de notre patrimoine naturel commun.

L'animation Natura 2000 a tout d'abord été concentrée sur le volet agricole avec la mise en place d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) en début d'année 2015. Nous sommes fiers d'avoir déjà signé les premiers contrats agricoles avec deux agricultrices Girondines. Elles sont véritablement pionnières sur notre territoire et je tiens à les en remercier. Elles vont, j'en suis convaincu, ouvrir la voie pour que la surface des terres agricoles contractualisée s'étende le long de la Garonne en Aquitaine.

Par ailleurs, plusieurs projets de Contrats Natura 2000 sont en cours avec des collectivités et nous avons bon espoir qu'ils aboutissent sur des actions financées en 2016 suite à la validation récente du Programme de Développement Rural de la région Aquitaine (PDRA) en août 2015.

Enfin, un volet qui me tient particulièrement à cœur est la sensibilisation des habitants, petits et grands, par l'animation territoriale. Cette richesse exceptionnelle de notre cadre de vie, dont atteste ce classement en zone Natura 2000, est un véritable capital à protéger, hérité du passé et à transmettre à ceux qui prendront notre suite. Le meilleur moyen pour préserver ce patrimoine commun est que toutes et tous aient bien conscience de sa valeur et de sa fragilité. Le Sméag, structure animatrice, se tient à votre disposition pour concevoir à vos côtés des actions en ce sens.

Vous souhaitez contribuer à la sensibilisation des populations sur la richesse écologique de votre territoire, favoriser la signature de contrats Natura 2000 ou valoriser des pratiques vertueuses déjà en place, l'animateur Natura 2000 est là pour vous conseiller ; n'hésitez pas à le contacter :  
Mathieu Beaujard  
Animateur Natura 2000 - Sméag - 61 rue Pierre Cazeneuve - 31200 TOULOUSE  
Tél. : 05.62.72.76.00  
Mél : mathieu.beaujard@sméag.fr

Pour en savoir plus : [www.lagaronne.com](http://www.lagaronne.com)



La démarche Natura 2000 sur le site de la Garonne en Aquitaine est animée par le Sméag, Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne, en concertation avec les collectivités et les acteurs du territoire.

# Natura 2000 en action, avec vous

**Partenariale et concertée, la démarche Natura 2000 animée par le Sméag sur le site Garonne en Aquitaine a pour objectif de sensibiliser les habitants de ce territoire à la nature exceptionnelle de leur cadre de vie et d'en faire les principaux artisans de sa préservation en facilitant notamment la signature de contrats et de chartes.**

**Après une étape de mise en place qui a servi à définir comment ce territoire doit être protégé, en fonction du milieu naturel et des activités humaines qui s'y développent, la démarche Natura 2000 est pleinement opérationnelle. Différents niveaux d'engagement volontaire sont possibles et des financements peuvent être accordés en contrepartie pour accompagner des pratiques respectueuses de l'environnement.**

**Voici les outils qui permettent à tous, collectivités, propriétaires, agriculteurs, gestionnaires... d'agir pour prendre soin d'un territoire riche mais fragile.**

Les propriétaires publics ou privés, les gestionnaires, les personnes vivant ou travaillant sur le territoire sont libres d'adhérer à la démarche Natura 2000. S'ils souhaitent préserver la valeur écologique de leurs terrains et faire reconnaître leurs bonnes pratiques, deux niveaux d'adhésion sont possibles : **les chartes de bonnes pratiques et les contrats Natura 2000. Sur les terrains agricoles, les contrats Natura 2000 s'appellent Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).**

## Mieux connaître, premier pas pour prendre soin

La sensibilisation fait pleinement partie de la démarche Natura 2000. Très présent sur le territoire, l'animateur du Sméag qui est la structure porteuse, initie et soutient des actions auprès des habitants du territoire. Expositions, visites commentées, interventions dans les classes... sont ainsi organisées régulièrement à la demande des acteurs locaux (collectivités, associations,...). Pour protéger le site, il est essentiel d'impliquer les personnes qui y vivent et de leur montrer à quel point il est exceptionnel et fragile.



À la découverte de la biodiversité exceptionnelle des bords de Garonne.

## Adhérer à une charte Natura 2000, quel engagement, quels avantages ?

L'adhésion à une charte Natura 2000 engage son signataire à mettre en œuvre des bonnes pratiques de gestion n'entraînant pas de surcoût : entretenir de manière raisonnée la végétation en bordure de cours d'eau, ne pas déposer de déchets sur la propriété...

Grâce à la charte, le signataire valorise son engagement au service de la qualité environnementale de son territoire. Parfois ces bonnes pratiques sont déjà mises en place et la charte lui donne la possibilité de les valoriser.

La signature d'une charte Natura 2000 donne droit à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et permet d'accéder à certaines aides publiques (exemple accès au dispositif AREA de la Région Aquitaine pour les agriculteurs). La signature d'une charte peut aussi être une première étape avant de s'engager plus fortement dans la contractualisation Natura 2000.

### Les chartes Natura 2000

- Bénéficiaires : propriétaire et locataire
- Zones concernées : toute parcelle dans le périmètre du site
- Durée : 5 ans
- Financement : possibilité d'exonération de taxe foncière sur le non bâti.

### Aller un peu plus loin avec un contrat Natura 2000

Dans le cas des contrats, les engagements sont définis au cas par cas, après un diagnostic écologique des parcelles. Un contrat est signé pour 5 ans et engage le signataire à réaliser les actions souscrites selon un cahier des charges. Entretenir des milieux par la fauche ou le pâturage, restaurer la végétation en bordure de Garonne, limiter la présence d'espèces végétales invasives... sont, par exemple, des actions pouvant être contractualisées sur le site de la Garonne en Aquitaine.

Toute action, mesure d'investissement comme mesure d'entretien pluriannuel, allant au-delà de la charte, donne droit à **des aides financières de l'Europe et de l'Etat pour compenser les coûts engagés.** La possibilité de signer un contrat Natura 2000 est offerte à tous les propriétaires, usufruitiers, nu-propriétaires et les gestionnaires possédant une convention, un bail (de chasse, de pêche...) ou tout autre mandat sur des terrains inclus dans le site Natura 2000.

### Les contrats Natura 2000

- Bénéficiaires : tout propriétaire ou ayant droit (locataire, etc.) volontaires non agriculteurs
- Zones concernées : territoire inclus dans le périmètre Natura 2000
- Durée : 5 ans
- Financement : sur devis ou application d'un barème si les travaux sont réalisés par le signataire (cahier des charges à respecter).



Le fauchage mécanique permet d'entretenir les prairies et d'éviter la «fermeture» et l'appauvrissement de la biodiversité des milieux naturels.

### Des contrats spécifiques pour les agriculteurs, partenaires incontournables pour la biodiversité

Prairies, haies, cultures variées et pâturages composent nos paysages et influent sur la qualité des milieux naturels. Le rôle joué par l'agriculture sur les paysages et la biodiversité est déterminant. Ceci est d'autant plus vrai sur le site Natura 2000 Garonne en Aquitaine, situé au cœur d'une vallée à forte valeur agricole.

De ce fait, des mesures spécifiques, les MAEC, sont prévues pour accompagner financièrement et techniquement les agriculteurs qui souhaitent le maintien ou l'adoption des pratiques favorables à l'environnement.

Il s'agit d'encourager les pratiques ayant des conséquences positives sur les milieux et d'éviter celles pouvant avoir un impact négatif sur le fleuve.

Par exemple, lutter contre l'embroussaillage d'une prairie grâce au pâturage, entretenir la forêt alluviale ou supprimer l'utilisation de pesticides sont des actions simples et leur utilité est bel et bien démontrée pour la préservation des espèces végétales et animales. Ainsi sur le site de la Garonne en Aquitaine 14 mesures sont proposées aux agriculteurs sur différents types de milieux et de cultures.



Le pastoralisme sur l'île Raymond, à Paillet en Gironde, un mode de gestion durable soutenu par Natura 2000.

## Claude Lamaison

Épouse et associée depuis 1983 de Jean-André LAMAISON, propriétaire-exploitant en polyculture (vigne, maïs, fourrages, bovins et équins) un peu en amont de Bordeaux, elle dirige l'exploitation depuis 2004.

L'élevage de chevaux de race Trotteur Français, leur mise en valeur et la culture des fourrages nécessaires sont actuellement leur principale activité.

### Pouvez-vous présenter votre activité ?

Nous avons 35 ha au total dont 17 de prairies naturelles en zone inondable des bords de Garonne. Nous venons d'engager 5 hectares dans la démarche Natura 2000.

Grâce à ces terres nous exploitons un cheptel d'une vingtaine de têtes, juments reproductrices et leurs poulains de moins de deux ans pour les deux tiers ; nos produits plus âgés que nous avons choisi de valoriser par nous-mêmes, par la vente ou l'engagement dans une carrière de courses pour l'autre tiers.

Nous cherchons à pratiquer une production raisonnée en quête de qualité plus que de quantité, un juste milieu entre rentabilité et respect de la nature. Par exemple, nos reproductrices ne sont saillies que les années où elles n'ont pas de poulain au pied ; c'est une méthode ancienne que nous avons toujours conservée et qui est viable, la preuve. En résumé, notre élevage peut être qualifié d'artisanal et extensif.

### Que signifie pour vous la démarche Natura 2000 ?

L'herbe, sur pied ou séchée en foin, production des prairies, constitue la majeure partie de l'alimentation des chevaux, comme des vaches d'ailleurs ; c'est notre production de base.

Les mesures que nous devons mettre en place selon cette démarche Natura 2000 correspondent très largement à notre façon de faire. Par exemple, nous n'utilisons ni produits phytosanitaires, ni engrais ajoutés et les travaux d'entretien obligatoires (broyage mécanique) sont de toute façon indispensables pour éviter que les prairies se transforment en végétation inextricable. Il faut bien comprendre qu'une prairie non entretenue est très rapidement colonisée par une végétation que les chevaux ne peuvent pas brouter (ronces, frênes...). On dit que le milieu « se ferme », il devient beaucoup plus pauvre. Il y a donc un équilibre à préserver et si nous n'y veillons pas nous, agriculteurs, qui le fera ? Par ailleurs, nous sommes presque 24h sur 24 dans la nature, nous avons donc tout intérêt à faire attention à ce que l'on y met pour notre propre santé.

### Concrètement, comment cela s'est passé ?

En avril, j'ai reçu un coup de fil de Mathieu Beaujard (animateur Natura 2000 au SMEAG) qui m'a présenté la démarche car nous sommes sur le secteur concerné. Puis, nous avons été bien accompagnés et conseillés jusqu'à la signature du contrat et cela continue depuis. Je dois dire que je suis agréablement surprise. Sur les mesures qui font partie de mon contrat, ce n'est pas très contraignant et je dirais même que c'est dans la logique des choses. J'irais même plus loin : c'est une opportunité à saisir pour remettre en état des parcelles qui sont complètement fermées et ont donc perdu beaucoup de valeur sur le plan écologique bien sûr, mais aussi sur le plan financier.